Délibération du conseil municipal

DU 11 juillet 2008 n° **32** page 1/1

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : **Rénovation urbaine d'Ozon – Enfouissement de la ligne à haute tension – Avenant n°1 à la convention passée avec l 'ANRU**

Mesdames, Messieurs,

Le 30 mars 2007 la ville de Châtellerault, et ses partenaires, SEM Habitat et Habitat 86 notamment, ont signé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine une convention pour la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine sur le quartier de la Plaine d'Ozon à Châtellerault.

Or à ce jour un avenant simplifié est indispensable pour permettre la poursuite de deux opérations. En effet, pour des questions de répartition des compétences, la ville de Châtellerault souhaite assumer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement de la ligne haute tension, initialement confiée à RTE (réseau transport électricité). Par ailleurs, une erreur technique doit être également corrigée afin de transférer la maîtrise d'ouvrage initialement portée par la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour le projet de relocalisation de la mairie annexe et de l'équipe-projet par une maîtrise d'ouvrage ville de Châtellerault..

* * * * *

VU la convention de projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon signée le 30 mars 2007 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

VU la loi du 9 août 2004 relative « au service public d'électricité et du gaz aux entreprises électriques et gazières »,

VU la convention d'études notifiée le 24 décembre 2007 entre RTE et la Ville de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la ville de Châtellerault soit maître d'ouvrage des projets d'enfouissement de la ligne à haute tension et de relocalisation de la mairie annexe et de l'équipe projet.

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire à signer l'avenant simplifié n°1 de la convention ANRU, attribuant la maîtrise d'ouvrage à la ville de Châtellerault pour les projets d'enfouissement de la ligne à haute tension et de relocalisation de la mairie annexe et de l'équipe projet

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la Sous Préfecture
Le 30.07.08 n° 8450
Publié en mairie
Le 17.07.08
La 1ère adjointe
Maryse LAVRARD